



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n°2020/06/109

Le dix-huit juin deux mille vingt, à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Dronne et Belle dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Quinsac, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COUVY.

Nombre de délégués communautaires :	32
Présents :	32
Votants :	32

Date de la convocation : 11 juin 2020

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

Mesdames et Messieurs Jean BENHAMOU, Michel BOSDEVESY, Elise BOURDAT, Josiane BOYER, Anne-Marie CLAUZET, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Annie DARDAILLER, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Nicolas DUSSUTOUR, Jean-Jacques FAYE, Dominique FUHRY, Séverine GAUDOU, Malaurie DISTINGUIN, Gérard LACOSTE, Jean-Jacques LAGARDE, Anémone LANDAIS, Stéphanie MARCENAT, Yves MARIAUD, Claude MARTINOT, Jean-Michel CHABAUD (suppléant de Jean-Jacques MARTINOT), Pascal MAZOUAUD, Bernard MERLE, Francis MILLARET, Jean-Michel NADAL, Claude BERSAC (suppléant de Sylviane NEE), Alain OUISTE, Alain PEYROU, Monique RATINAUD, Bernadette VAN DEN DRIESSCHE, Frédéric VILHES.

Monsieur Michel BOSDEVESY est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

AR PREFECTURE

024-200041572-20200618-DEL_2020_06_109-DE
Reçu le 26/06/2020

Objet : SPANC : approbation du rapport sur le prix et la qualité du service 2019
Rapporteur : Madame Anémone LANDAIS

Le Président rappelle à l'assemblée qu'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) commun a été mis en place sur la nouvelle intercommunalité issue de la fusion.

Il informe que l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que les EPCI doivent rédiger et présenter chaque année à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif.

Ces rapports doivent contenir des indicateurs de performance introduits par les décrets du 2 mai 2007 afin d'améliorer l'accès des usagers à l'information et contribuer à faire progresser la qualité des services.

Il précise que ces rapports sont obligatoires depuis 2008 et qu'ils doivent faire l'objet d'un affichage en mairie et au siège de l'EPCI.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 15 juin 2020 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2019 de l'assainissement non collectif qui sera annexé à la délibération ;

demande aux maires d'afficher la copie de ce rapport en mairie ;

charge le Président ou son représentant d'accomplir les formalités nécessaires.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

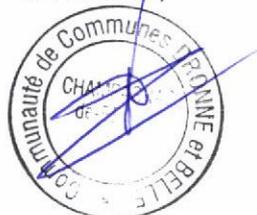
Le Président,

Jean-Paul COUVY



PUBLIÉE le 26 JUIN 2020
DECISION 26 JUIN 2020
NOTIFIÉE le 26 JUIN 2020
CHAMPAGNAC le 26 JUIN 2020

Le Président,



AR PREFECTURE

024-200041572-20200618-DEL_2020_06_109-DE
Reçu le 26/06/2020

Rapport annuel

COMMUNAUTE DE COMMUNES DRONNE ET BELLE

Prix & Qualité

service de l'assainissement non collectif

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2019
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2019